

Image not found or type unknown



Litige : vices cachés "kimométrage du moteur trafiqué"

Par **farnouf**, le **06/01/2019** à **16:10**

Bonjour

Message modéré,

Désolé, mais vous devez réécrire votre post, dans le respect de la charte, c'est à dire sans vos noms, adresse et téléphone, ni mail.

Ne citez pas les sociétés avec lesquelles vous êtes en conflit, ni nom de leurs représentants.

Ne citez pas de marque.

Un grand merci pour votre compréhension.